



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2007

ECHANGE FONCIER entre
Ville de Labruguière / Monsieur Aimé ROUANET
Modification des conditions de l'échange foncier

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 4 avril 2007, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'échange foncier entre la Ville et Monsieur Aimé Rouanet qui a fait part de son projet de réalisation d'un abri couvert.

Cet échange portait sur les parcelles section H n° 926 et section H n°917.

Les superficies, objet de cet échange sont bien confirmées, à savoir :

- 29 m² cédés à Monsieur Rouanet par la Commune,
- 35 m² cédés à la Commune par Monsieur Rouanet

Toutefois, à la demande de Monsieur Rouanet, une nouvelle répartition des frais liée à cet échange est sollicitée.

Reconnaissant, d'une part, que la Ville disposera d'une superficie plus importante et que d'autre part, une nouvelle fonction de parking sera aménagée avec cet espace, les conditions d'exécution de cet échange seraient modifiées de la manière suivante :

En lieu et place de prise en charge intégrale des frais de notaire et de géomètre par Monsieur Aimé Rouanet, la Ville supporterait les frais de géomètre et Monsieur Aimé Rouanet s'acquitterait des frais de notaire.

Au vu des nouveaux éléments exposés, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette modification des conditions de réalisation de cet échange foncier.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 10 octobre 2007,

Le Conseil Municipal se prononce ***à l'unanimité*** :

- pour les nouvelles conditions de cette transaction,
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa réalisation

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 17 octobre 2007
Le Maire,
Jean-Louis DELJARRY.